

TRAVAIL TEMPORAIRE

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?



SOMMAIRE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE	2
LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE	5
L'ACTIVITÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE	7
LES POINTS DE VIGILANCE DU TRAVAIL TEMPORAIRE	8
EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR	10

LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Les agences spécialisées dans le travail temporaire évoluent dans un contexte économique favorable et l'emploi intérimaire renoue avec la croissance dans le transport, le BTP, les services, l'industrie et le commerce (+ 4,4% en 2015, + 6,7% en 2016, + 8,5% en 2017).

Les indépendants restent toutefois plus vulnérables face aux pressions concurrentielles des leaders du secteur (Adecco, Manpower et Randstad captent plus de 60% des parts de marché). Ces derniers disposent de moyens suffisants pour conserver leur leadership : formation intensive du personnel, recrutement de consultants spécialisés, élargissement de l'offre aux entreprises avec des prestations à plus forte valeur ajoutée.

Historiquement très atomisé, le secteur du conseil en recrutement est en profonde mutation. La digitalisation du recrutement (réseaux sociaux professionnels, plateformes d'annonces, salons de recrutement virtuels, etc.) attire de nouveaux entrants issus du numérique (big data, intelligence artificielle, automatisation).

Tendances

Les mouvements de concentration se poursuivront : les petites entreprises du secteur, qui ne pourront rivaliser avec la politique des leaders, disparaîtront peu à peu au profit d'entreprises d'intérim de taille moyenne ou des grands groupes.

Les consultants en recrutement tendront à se regrouper pour intégrer les outils numériques à leur pratique.

L'organisation du marché :

- Les cabinets de recrutement :

Il y a près de 1 300 cabinets de recrutement en France dont les 300 plus importants réalisent 80% du marché du secteur en valeur.

Il existe des cabinets généralistes et des cabinets spécialisés, mais la tendance est aujourd'hui à la multispécialisation.

Le cabinet de recrutement est rémunéré en pourcentage du salaire brut annuel du candidat placé (10 à 25 % en moyenne).

Seules 1/3 des entreprises françaises externalisent les recrutements.

- Les entreprises de travail temporaire :

Ce marché est dominé par trois groupes succursalistes qui réalisent 60% du volume du travail temporaire et regroupent 75% des entreprises du secteur : Adecco (1000 bureaux), Manpower (700 agence) et Randstad (450 agences).

Les principaux clients des agences d'intérim sont :

- l'industrie : 40% de l'activité,
- le tertiaire : 35% de l'activité,
- le BTP : 25% de l'activité.

		ACTIVITÉS DES AGENCES DE PLACEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE	ACTIVITÉS DES AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE
NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR	2016	1 318 ⁽¹⁾	3 496 ⁽¹⁾

		ACTIVITÉS DES AGENCES DE PLACEMENT DE MAIN- D'ŒUVRE	ACTIVITÉS DES AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE
CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR (en millions et milliards d'euros)	2016	811,4 M€ ⁽²⁾	27,798 Md€ ⁽²⁾

⁽¹⁾ Source : INSEE, démographie des entreprises et des établissements 2016 - champs marchand non agricole, Stocks d'entreprise au 31 décembre 2016.

⁽²⁾ Source : INSEE, ESANE.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Les aptitudes professionnelles

Il n'y a pas de formation spécifique exigée pour ouvrir une entreprise de recrutement ou de travail temporaire.

La profession requiert des aptitudes multiples : relationnelles, commerciales, juridiques, comptables...

L'environnement réglementaire

Les contraintes à l'installation

Le professionnel qui souhaite ouvrir une agence de travail temporaire doit obtenir une garantie financière destinée à couvrir le paiement des salaires et des charges sociales des intérimaires en cas de défaillance de l'entreprise. Le montant de cette garantie ne peut être inférieur ni à 8% du dernier chiffre d'affaires HT du dernier exercice, ni à un minimum fixé annuellement (122 128 euros pour l'année 2016, décret 2015-1884 du 29 décembre 2015).

Le professionnel doit également obtenir une déclaration d'activité auprès de l'inspection du travail dans le ressort duquel se situe l'établissement.

Les principaux points de la réglementation professionnelle

La réglementation des entreprises de travail temporaire relève principalement du code de travail (non-discrimination, exclusivité de l'activité de travail temporaire...).

Depuis le 1 janvier 2005, le Pôle Emploi a perdu son monopole en matière de placement fixe. Ainsi, les organismes privés de placement et les agences de travail temporaire sont autorisés à proposer des CDD ou CDI.

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 (2008-776) a débouché sur des mesures portant sur les délais de paiement aux fournisseurs : la LME plafonne les délais de paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Les sanctions en cas de dépassement de ces délais sont renforcées.

Statut juridique et fiscal

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.

L'ACTIVITÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE

L'installation

La création est le mode d'installation le plus répandu, aussi bien sur les segments de l'intérim (ou la quasi-totalité des professionnels intègrent un réseau sous enseigne) que du recrutement. Les reprises sont très rares et ne se font pratiquement que sur le segment des entreprises de recrutement.

Les investissements

Les principaux investissements concernent les locaux, les aménagements et le matériel de bureau.

La gestion

Le suivi au quotidien

Le professionnel de l'intérim veille à disposer d'un portefeuille d'intérimaires adapté à la demande des entreprises implantées dans la région. Il veille à entretenir des relations étroites avec ces dernières.

Les recettes de l'activité

Pour les entreprises d'intérim, les prix proposés sont libres. Ils sont constitués d'un tarif horaire HT sur laquelle s'applique un coefficient. L'activité est marquée par une forte saisonnalité, les entreprises clientes faisant le plus souvent appel à l'intérim lors d'un accroissement ponctuel de leur volume d'activité.

Pour les entreprises de recrutement, les recettes sont soit constituées d'honoraires proportionnels à la rémunération annuelle du cadre recruté ou application d'un forfait.

Les charges à surveiller

Les principales charges du secteur sont constituées des charges de personnel. Le deuxième poste important de charges concerne les locaux.

La gestion financière et les besoins en trésorerie

Pour les professionnels de l'intérim, les besoins en fonds de roulement sont importants.

LES POINTS DE VIGILANCE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Les principales difficultés du métier

Le secteur du travail temporaire et du conseil en recrutement est risqué en raison de leur forte sensibilité à la conjoncture économique.

• La forte concurrence du secteur :

Sur le segment du travail temporaire, les politiques offensives des grands groupes nuisent à l'activité des petites entreprises, qui ne peuvent rivaliser avec les nombreux avantages proposés par les leaders.

Par ailleurs, sur le segment du conseil en recrutement, les professionnels qui subissent déjà une forte concurrence intra-sectorielle risquent peu à peu de souffrir de l'entrée dans le secteur des grands groupes de travail temporaire, ces derniers disposant de nombreux atouts.

Dans un contexte de concentration du secteur, les entreprises de travail temporaire qui rejoindront un réseau sous enseigne pourront davantage résister à la concurrence des leaders. Quant aux cabinets de conseil en recrutement, ils

devront développer des relais de croissance à plus forte valeur ajoutée (coaching...).

Les principales organisations professionnelles

PRISME

Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi
7, rue Mariotte - 75017 Paris
Tél. : 01.55.07.85.85
<http://www.prisme.eu>

SYNTEC

Syndicat de Conseil en Recrutement
148 boulevard Haussmann - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 30 49 90
<http://www.syntec-recrutement.org/>